

**Extrait du Registre des délibérations  
du conseil communautaire  
de la communauté de communes  
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

**Séance du 22 septembre 2008**  
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 59  
Tous les délégués, sauf

Absents excusés (titulaires) : Mme Mireille CABIROL DE SAINT GEORGES, Mme Murielle CLAUSS, Mme Marie-Antoinette HITTLER, Mme Bernadette KOCHER, M Dominique FEIG, M Thierry FUCHS, M Didier GACKEL, M Fabien KAUFFER, M Jean-Marc MESSMER, M. Jean WEISHAAR, M Alphonse ATZENHOFFER, M Jacky KELLER, M Gilbert LIEHN,

Qui étaient représentés respectivement par : M Fabrice RITTER, M Jean-Jacques BASTIAN, M Oliver MERTZ, M Marc BRUDER, Mme Marie-Jeanne ROSENFELDER, M Dany WALTER, M Charles ZINCK.

Absents (titulaires) : M. Maurice WEGMANN, M. Jean-Pierre METZGER.

DEL. N° 114/2008conseil

**OBJET : Finances : budgets supplémentaires 2008.**

**Budget annexe "CADT Fleckenstein".**

*Vu la délibération du 28 janvier 2008 n° 021/2008 portant sur le budget annexe « CADT du Fleckenstein » exercice 2008,*

*Vu la délibération du 9 juin 2008 n° 091/2008 portant sur la reprise des résultats 2007,*

*Vu l'avis du bureau du 15 septembre 2008,*

*Entendu l'exposé du président présentant le budget supplémentaire 2008 du budget annexe « CADT du Fleckenstein »,*

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- Valide la création d'un budget supplémentaire « CADT du Fleckenstein », soumis à TVA
- Vote les crédits :

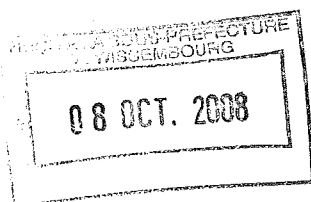
**D'un montant de 66 000 €**  
**En dépenses et recettes de fonctionnement.**

**D'un montant de 139 000 €**  
**En dépenses et recettes d'investissement.**

**Au titre du budget supplémentaire « CADT du Fleckenstein » 2008.**

**M le président et Mme la trésorière (comptable du trésor) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 2 octobre 2008

Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,  
Jean-Marie HAAS

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Haas".

